



association de Soutien et d'Information  
à la Leucémie Lymphoïde Chronique et la Maladie de Waldenström

Réunions de patients :

18 mai à Rouen le avec le Dr Stephane Leprêtre.

24 juin à Tours avec le Dr Caroline Dartigeas.

#### Règlement du concours 2017

##### « Aide à la mobilité »

#### Article 1 : L'organisateur

L'association de Soutien et d'Information à la Leucémie Lymphoïde Chronique et la Maladie de Waldenström (SILLC) organise le concours « Aide à la mobilité » en vue de financer pendant 12 mois maximum la mobilité, en France ou à l'étranger, d'un médecin ou d'un pharmacien poursuivant un cursus de recherche sur la **Leucémie Lymphoïde Chronique** ou la **Maladie de Waldenström**.

Les candidatures sont ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017.

#### Article 2 : Les participants

SILLC dispose d'un budget maximum de **12 000 €** pour favoriser le développement des talents dans la relève des hématologues impliqués dans la **Leucémie Lymphoïde Chronique** ou la **Maladie de Waldenström**.

Le candidat devra provenir d'un service d'hématologie clinique ou biologique et revenir, après sa mobilité, dans un service clinique ou biologique d'hématologie avec un projet de carrière hospitalo-universitaire hématologique (lettre des responsables de la structure l'attestant).

La qualité du service ou laboratoire d'accueil sera prise en compte.

Le montant de l'aide demandée par le candidat tiendra compte de la durée de la mobilité et de l'existence éventuelle d'autre financement ; il sera au maximum de 1000 euros/mois, pendant une durée de 6 à 12 mois.

#### Article 3 : Modalités du concours

La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents l'acceptation du présent règlement. Le concours consiste à présenter un dossier sur une recherche liée à la **Leucémie Lymphoïde Chronique** ou la **Maladie de Waldenström**. Ce projet doit être suivi par un hématologue responsable d'une Unité de Recherche ou d'un Service Hospitalo-Universitaire et, à ce titre, responsable de la bonne fin du projet. Le dossier de demande comprendra :

- Le CV du candidat avec la liste de ses publications;
- Le projet de travail durant la mobilité (maximum 3 pages);
- La lettre du responsable du laboratoire d'accueil où aura lieu la mobilité;
- Une lettre du ou des responsables de la structure de retour après mobilité attestant du souhait de promouvoir le candidat.

Pour participer au concours, il suffit d'adresser le dossier au plus tard le 30 septembre 2017 au Conseil scientifique de **FIL<sup>(1)</sup>** qui, associé au Comité scientifique **SILLC**, choisiront en leur sein un jury d'hématologues qui analyseront les objectifs, la réalisation et les conclusions des divers projets. Le jury peut être amené à auditionner les candidats finalistes. Les délibérations du jury sont confidentielles et sa décision est souveraine et sans appel. Le jury se réunira en fin d'année 2017. La (ou les) nomination(s) devrai(en)t avoir lieu à l'occasion d'une manifestation d'hématologues ou d'une réunion organisée par SILLC.

Chaque lauréat fournira à SILLC un RIB-IBAN de son compte bancaire.

#### Article 4 : Les rapports finaux

Chaque lauréat rédigera une version simplifiée de son travail et de ses conclusions.

SILLC peut le mettre en ligne sur son site et si nécessaire en faire une version vulgarisée qu'elle soumettra à l'intéressé.

Toutefois le lauréat peut demander qu'un embargo soit mis avant toute publication ou communication quelconque en se réservant la primeur d'une diffusion dans des supports professionnels.

Cet embargo se terminera au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

<sup>(1)</sup>Adresse FILO : Présidente FILO - Pr Véronique LEBLOND - Service Hématologie Clinique. La Pitié-Salpêtrière - 47-83 Boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris.

#### Règlement du concours 2017

##### « Prix SILLC de la recherche sur la LLC et la MW »

#### Article 1 : L'organisateur

L'association de Soutien et d'Information à la Leucémie Lymphoïde Chronique et la Maladie de Waldenström (SILLC) organise le concours « **Prix SILLC de la recherche sur la LLC et la MW** » en vue de récompenser un travail de recherche concernant exclusivement la **Leucémie Lymphoïde Chronique** ou la **Maladie de Waldenström**.

Les candidatures sont ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2017.

#### Article 2 : Les participants

SILLC dispose d'un budget maximum de **5 000 €** pour distinguer et récompenser les meilleurs projets ayant été menés à bien par de jeunes chercheurs. Le montant de chaque prix prendra en compte les qualités respectives des travaux réalisés.

Le concours est ouvert à tous les chercheurs effectuant dans le cadre d'une Unité de Recherche ou d'un Service Hospitalo-Universitaire un projet de recherche lié à la **Leucémie Lymphoïde Chronique** ou la **Maladie de Waldenström**. Les recherches concernées peuvent être orientées vers la biologie, la clinique ou les sciences fondamentales. La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents l'acceptation du présent règlement.

#### Article 3 : Modalités du concours

Le concours consiste à présenter un dossier sur une recherche liée à la **Leucémie Lymphoïde Chronique** ou la **Maladie de Waldenström**.

Ce projet doit être suivi par un hématologue responsable d'une Unité de Recherche ou d'un Service Hospitalo-Universitaire et, à ce titre, responsable de la bonne fin du projet.

Pour participer au concours, les rapports finaux (sous forme d'un document Word accompagné si possible d'une présentation Powerpoint ou équivalent) devront être adressés au plus tard le 30 septembre 2017 au Conseil scientifique de **FIL<sup>(1)</sup>** qui, associé au Comité scientifique **SILLC**, choisiront en leur sein un jury d'hématologues qui analyseront les objectifs, la réalisation et les conclusions des divers projets.

Le jury peut être amené à auditionner les candidats finalistes. Les délibérations du jury sont confidentielles, La décision du jury est souveraine et sans appel.

Le jury se réunira en fin d'année 2017.

La remise des prix devrait avoir lieu à l'occasion d'une manifestation d'hématologues ou d'une réunion organisée par SILLC.

Chacun des lauréats fournira à SILLC un RIB-IBAN de son compte bancaire.

#### Article 4 : Les rapports finaux

Chaque lauréat rédigera une version simplifiée de son travail et de ses conclusions.

SILLC peut le mettre en ligne sur son site et si nécessaire en faire une version vulgarisée qu'elle soumettra à l'intéressé. Toutefois le lauréat peut demander qu'un embargo soit mis avant toute publication ou communication quelconque en se réservant la primeur d'une diffusion dans des supports professionnels.

Cet embargo se terminera au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

<sup>(1)</sup>Adresse FILO : Présidente FILO - Pr Véronique LEBLOND - Service Hématologie Clinique. La Pitié-Salpêtrière - 47-83 Boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris.